RCS : BERGERAC
Code greffe : 2401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00094
Numéro SIREN : 401 384 813
Nom ou dénomination : DEVELOPPEMENT ET FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2016 sous le numéro de dépôt 936

DEVELOPPEMENT ET FORMATION

Société par actions simplifiée au capital de 44.460,00 euros
Siège social : BERGERAC (24100), 110 Avenue Paul Doumer
RCS BERGERAC numéro 401384813

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 9 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le neuf juin à 10 heures, les associés de la société **DEVELOPPEMENT ET FORMATION** se sont réunis à BLANQUEFORT (33290), Château Grattequina, avenu de Labarde sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres de l'assemblée en entrant en séance, et à laquelle ont été annexés, le cas échéant, les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge MARCILLAUD en sa qualité de Président.

Monsieur Laurent TRACARD, représentant la société WILSON AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, assiste à l'assemblée.

La feuille de présence permet de constater que plus de la moitié des actionnaires sont présents ou représentés.
L'Assemblée ainsi régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, ainsi que le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- le rapport du Président ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- l'ordre du jour de l'assemblée ;
- le texte des projets de résolutions présentés par le Président ;
- la liste des actionnaires.

Le Président déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été envoyés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social conformément aux dispositions des articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac : dépôt N°936 en date du 27/05/2016

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux Président et Directeur Général ;
- Approbation des conventions relevant de l'article 227-10 du Code du commerce ;
- Nomination d'un nouveau directeur général;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Puis le Président donne lecture de son rapport. La parole est ensuite donnée à Monsieur le Commissaire aux comptes pour la lecture de son rapport.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes, approuve le bilan, les comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes et rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur la proposition du Président, constatant que le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 813 484.65 euros, et que le compte report à nouveau s'élève à 6.918,27 euros, décide de l'affecter :

- Au compte « autres réserves » à hauteur de 460.000,00 euros
- Le solde, soit la somme de 353 484.65 euros, augmenté d'une somme de 2 195.35 euros prélevée sur le compte « report à nouveau », soit au total 355.680 euros, au paiement d'un dividende ordinaire d'un montant de 355.680 euros, soit 160,00 euros par action ordinaire;

Le compte « report à nouveau » est désormais d'un montant de 4 722.92 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'au cours des trois derniers exercices, il a été mis en distribution :

* sur l'exercice 2013 :

- un dividende prioritaire de 98.343,00 euros au bénéfice des 223 actions de préférence, soit 441,00 euros par action de préférence, lesdites actions émises au profit de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-directrice générale, à compter du 1er juillet 2015 et pour une durée de illimitée, Madame Edith HIGNARD.

Ses pouvoirs seront ceux fixés dans les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à Maître ALLORY, notaire à LA FORCE, pour signer tous actes et pièces et, généralement, faire le nécessaire et, notamment, effectuer toutes formalités au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
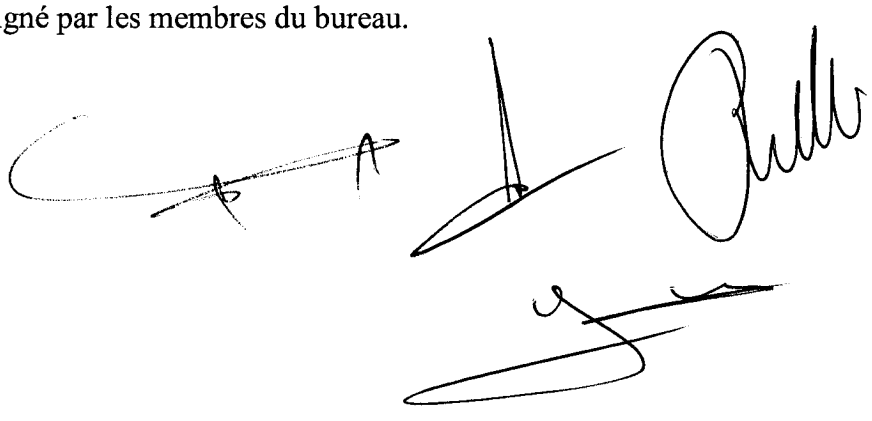
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.